

Service Mer, Littoral et Environnement marin,  
Bureau des Marins et Usages de la mer,  
61, route du Vallon,  
BP 227  
76203 DIEPPE CEDEX

A l'attention de XXXXXX,  
adjoint à la responsable du bureau chargé  
d'études littoral

Port-en-Bessin, le 30/03/2021

*Objet* : Avis sur les demandes de dérogation aux interdictions de première immersion des huîtres de moins de 18 mois telles que définies dans le Schéma des Structures des exploitations marines.

*V/Ref* : Votre mail du 30/03/21

*N/Ref* : LERN/PB/21-022

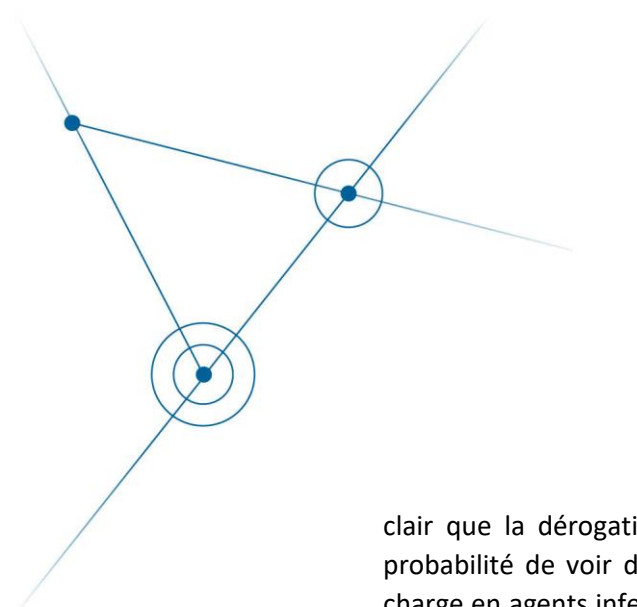
*Affaire suivie par Julien NORMAND/LER/N/Port-en-Bessin*

Monsieur,

Les interdictions de première immersion des huîtres de moins de 18 mois sont définies au Schéma des Structures des exploitations marines. Ces dispositions ont été prises alors que des mortalités importantes touchent les huîtres creuses de moins d'un an. Ces mortalités présentent une origine infectieuse certaine. Dans ce contexte, la mise en œuvre de mesures telles que les restrictions de mouvement des cheptels pendant les périodes d'expression des mortalités constituent des mesures prophylactiques de base. Cette appréciation est celle du Groupe de Vigilance sur les mortalités, et elle est partagée par l'Ifremer comme nous l'indiquons déjà dans notre Avis du 13 mai 2014 (N/Réf. : LERN/PB/14-027).

Dans votre courrier en date du 30 mars, vous nous indiquez que les contraintes économiques qui pèsent sur la filière conchylicole en Normandie ont conduit le Comité Régional de la Conchyliculture à demander à déroger, de manière exceptionnelle, à ces mesures d'interdiction d'immersion.

L'avis du Laboratoire Environnement Ressources Ifremer de Port-en-Bessin sur ces demandes de dérogation est le suivant. Il s'inscrit dans la stricte continuité des avis précédemment formulés sur ces questions. Sur un plan strictement biologique, il est

An abstract geometric diagram consisting of several thin blue lines intersecting at points. Three of these intersection points are highlighted with concentric circles of varying radii, suggesting a focus or specific nodes within a network or structure.

clair que la dérogation à cette disposition du Schéma des Structures augmente la probabilité de voir des lots d'huîtres, présentant une mortalité avérée et une forte charge en agents infectieux, introduits sur les secteurs de Normandie et de la Mer-du-Nord. Cette augmentation du risque semble toutefois relative dans la mesure où les agents infectieux impliqués dans les mortalités de bivalves peuvent être introduits sur ces secteurs à l'occasion des transferts qui s'effectuent toute l'année, y compris dans des lots apparemment asymptomatiques et en dehors des périodes habituellement concernées par ces interdictions de première immersion. Considérant ceci, l'avis du LER/N Port-en-Bessin concernant les demandes de dérogation d'interdiction d'immersion formulées par le Comité Régional Conchylicole est réservé.

Nous vous invitons à répondre à un questionnaire de satisfaction accessible via le lien et vous en remercions par avance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**  
Etablissement public à caractère industriel et commercial

**Station de Port-en-Bessin**  
Avenue du Général de Gaulle BP32  
14520 Port-en-Bessin  
France  
+33 (0)2 31 51 56 00

**Siège Social**  
1625 route de Sainte-Anne  
CS 10070  
29280 Plouzané  
France  
R.C.S. Brest B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00032  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)2 98 22 40 40

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

Responsable de la station de Port-en-Bessin

Copie :

Directeur du Centre Ifremer de Manche Mer du Nord